

MINISTRE DE L'EDUCATION ET DES BATIMENTS SCOLAIRES

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> février 2019

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,

La mobilisation des élèves en faveur d'actions concrètes pour le climat ne peut qu'être saluée : une Planète B n'existe pas et l'urgence climatique n'est certainement plus à démontrer. En cela, l'Ecole est en phase avec cette mobilisation, d'autant plus qu'elle a pour mission de préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement de la société. Et le climat fait bien entendu partie de l'éducation au développement durable, promue également par l'Ecole.

Des activités pédagogiques en lien avec la préservation du climat sont dès lors encouragées dans les écoles. En effet, l'urgence climatique nous concerne tous. Et l'inventivité des élèves et des enseignants en la matière foisonne : organisation d'une « Equipe Climat », activités de sensibilisation au développement durable, aux circuits courts, aux nuisances engendrées par les transports.

Notre responsabilité est aussi de veiller à une organisation de cette mobilisation qui ne mette pas en péril les apprentissages de chaque élève. Nous comprenons bien la dimension symbolique pour les élèves de manifester durant le temps scolaire. « Pourquoi aller à l'école si nous n'avons pas d'avenir ? », mais nous nous devons de rappeler, aux élèves comme à leurs parents, que les décrets sont clairs : toute participation aux marches pour le climat pendant les heures de cours et non encadrée doit être considérée comme une absence. Cela ne signifie pas que les élèves seront sanctionnés, mais que les écoles ne pourront être tenues pour responsables en cas d'incident qui surviendrait durant ces manifestations.

Comme ces marches se répètent, nous suggérons de mettre en place un système de rotation par classe, par catégorie d'âge ou en fonction des réalités locales de chaque école. Il n'est pas souhaitable que ce soient toujours les mêmes élèves qui manifestent les jeudis et qui manquent systématiquement les mêmes cours. Les cours doivent en effet se donner normalement et les élèves absents ne pourront être dispensés des évaluations sur les matières concernées. Les élèves qui resteraient à l'école mais souhaiteraient manifester leur soutien peuvent le faire, par exemple, en posant un acte symbolique durant le temps de midi et en le partageant sur les réseaux sociaux.

Notre responsabilité commune est aussi de favoriser le dialogue entre les élèves et les décideurs. Nous invitons dès lors chaque école à désigner selon la méthode de leur choix (délégué, élection, tirage au sort...) un représentant des élèves et transmettre son nom, celui de son école et un courriel de contact à l'adresse suivante : climat.ecole@gov.cfwb.be.

Nous proposerons aux Présidents de parti de les rencontrer le mercredi 27 février à 16h30, à l'Auditoire Pedro Arrupe, 64 rue de Bruxelles à Namur. À cette occasion, ceux-ci pourront présenter leurs réponses, leurs engagements en faveur du climat. Ils pourront également répondre aux questions des élèves.

Par ces différentes mesures, nous souhaitons reconnaître la légitimité de la mobilisation citoyenne des élèves, tout en posant le cadre nécessaire à la continuité des apprentissages. S'il est indispensable que les autorités politiques apportent une réponse à la hauteur de l'engagement des élèves, nous invitons ceux-ci à faire preuve de la même responsabilité envers les études que celle qu'ils manifestent à l'égard du climat. Car aller à l'école, c'est aussi se donner un avenir.

Nous vous remercions pour votre intention et nous espérons que cette mobilisation sera l'occasion de riches débats dans les classes et en famille.

La Ministre

Le Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Marie-Martine SCHYNS

Didier LETURCQ